



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 17214

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le souhait des infirmiers et infirmières qui, depuis de nombreuses années, demandent la création d'un ordre professionnel. D'autres professions paramédicales ont bénéficié récemment de la mise en place d'une telle structure (masseurs-kinésithérapeutes ; pédicures-podologues), mais les infirmiers et infirmières, qui, numériquement, constituent la première profession de santé, n'ont pas vu aboutir leurs revendications pourtant justifiées en ce qui concerne la constitution d'une structure ordinaire. Or de nombreux pays, tels que l'Espagne, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Italie ou l'Irlande, disposent d'un tel ordre professionnel, qui joue le rôle d'une juridiction professionnelle, mais constitue surtout un interlocuteur pertinent des pouvoirs publics. Pour la gestion de leur profession, pour affirmer leur participation pleine et entière aux choix de notre politique sanitaire et sociale, mais aussi pour une meilleure représentativité et la consultation de la profession pour tout texte législatif ou réglementaire la concernant, les infirmiers et infirmières jugent indispensable la création d'un ordre professionnel. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité et M. le secrétaire d'Etat à la santé ont décidé de mettre en oeuvre un groupe de travail avec les représentants des professions paramédicales travaillant en ville. Ce groupe sera notamment chargé d'examiner les conditions d'une meilleure représentation des professionnels auprès des pouvoirs publics, en s'attachant notamment aux missions, à la composition et au mode de fonctionnement des instances représentatives. Le secrétaire d'Etat à la santé rappelle toutefois à l'honorable parlementaire que l'Assemblée nationale vient de rejeter trois propositions de loi visant à créer un ordre national des infirmières et infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17214

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3973

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6197